Instruction n° 642/DEF/EMAT/P RH/PG du 5 juin 2008 modifiée.

Format 21×29,7

DECISION D'ACCEPTATION OU DE REFUS D'UNE CANDIDATURE A UNE PREPARATION MILITAIRE

A GRENOBLE CEDEX 01, le 08/12/2023

Le (grade, nom, fonction) Le général Bruno LOUISFERT, chef du pôle recrutement

Informe M., BOCQUET Iouri

Né(e) le 28/04/2003 à ST AVOLD - Moselle

Que sa candidature à une préparation militaire (1) : PM DECOUVERTE

[X] est retenue.

[] n'est pas retenue.

Formation sur laquelle l'intéressé(e) doit être dirigé(e) (2) : 1ER RGT SPAHIS

Stationné(e) le : VALENCE CEDEX

Date du stage retenu : 19/02/2024 au 23/02/2024

Signature de l'autorité habilitée à notifier la décision,



RECEPISSE DE NOTIFICATION.

Je, soussigné(e) BOCQUET Iouri

Aux termes de laquelle ma candidature à une préparation militaire (3) PM DECOUVERTE

[X] est retenue.

[] n'est pas retenue.

La présente décision administrative individuelle peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

A , le (date de la notification)

Signature du candidat,

Nota. – Un exemplaire de cette notification est remis ou adressé au candidat.

- (1) Type de préparation militaire.
- (2) A renseigner en cas d'agrément de candidature.
- (3) Type de préparation militaire.